

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

D 2026 - 017

## COMMUNE DE REDESSAN

Registre des Délibérations du  
conseil municipal

Séance du 02 mars 2026



<i>Nombre de Membres</i>	
Membres afférents au Conseil municipal	27
Membres en exercice	24
Nombre de votants	20

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix-sept février deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Jumelage, sous la présidence de Monsieur Benoît BAILLET, Premier Adjoint

*Présents* : B. BAILLET, B. BEDOS, V. BOCCASSINO, S. BONNET, C. CAVAILLES, E. FAUCHOUX, C. GLEIZES, G. MANCUSO, F. MARECHAL, P. MEGE, J. L. MICHEL, M. PEREDES, V. PHILIPPE, O. ROMAN, R. SAINTOT, L. SAUD, B. TELLIER, C. VIGO

*Pouvoirs* :

A. COLSON donne pouvoir à B. BAILLET

M. T. de GOULET donne pouvoir à C. VIGO

*Absents* : F. AUTRAN, J. DE ALMEIDA, F. RICHARD – TRINQUIER, S. VEIGALIER

*Secrétaire de séance* : Valérie BOCCASSINO

### **Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025**

Sous la présidence de Monsieur Benoît BAILLET, Adjoint au Maire chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte financier unique communal 2025 qui s'établit ainsi : (*le détail des opérations est présenté en annexe 1*) :

**Section de fonctionnement :**

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-030-213002116-20260302-D2026\_017-B

<b>DEPENSES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Réalisé 2025</b>
011	Charges à caractère général	812 893.88
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 419 187.19
73	Atténuation de produits	63 568.00
65	Charges de gestion courante	441 443.43
66	Charges financières	42 407.11
67	Charges exceptionnelles	24 900.00
68	Dotations aux amortissements	850 556.69
023	Virement à la section d'investissement	0.00
002	Résultat reporté	0.00
<b>TOTAL</b>		<b>3 654 956.30</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Réalisé 2025</b>
13	Atténuation de charges	43 534.96
70	Produits des services, du domaine et ventes...	196 968.53
73	Impôts et taxes	249 179.65
731	Fiscalité locale	2 066 976.69
74	Dotations et participations	1 168 995.49
75	Autres produits de gestion courante	25 022.87
76	Produits financiers	9.39
77	Produits exceptionnels	32 183.85
78	Dépréciations actifs circulants	849.57
42	Opérations d'ordre	1 715.22
002	Résultat reporté	241 478.81
<b>TOTAL</b>		<b>4 026 915,03</b>

**Section d'investissement :**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Réalisé 2025</b>
20	Immobilisations incorporelles	315.00

204	Subventions d'équipement versées	3 800.25
21	Immobilisations corporelles	468 548.95
23	Immobilisations en cours	727 668.07
16	Emprunt et dettes assimilés	281 276.94
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00
40	Opérations d'ordre	1 715.22
41	Opérations patrimoniales	31 978.17
001	Résultat reporté	0.00
<b>TOTAL</b>		<b>1 515 302.60</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Réalisé 2025</b>
13	Subventions d'investissement	44 282.73
16	Emprunt et dettes assimilés	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	107 678.41
28	Amortissements des immobilisations	850 556.69
40	Opérations d'ordre	24 900.00
41	Opérations patrimoniales	31 978.17
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00
001	Résultat reporté	732 533.07
<b>TOTAL</b>		<b>1 791 929,07</b>

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** l'avis de la commission des Finances ;

**Vu** le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Ville de REDESSAN ;

**Vu** le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de REDESSAN ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les éléments susvisés ;



Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après délibération et hors la présence de Madame RICHARD-TRINQUIER, Maire, à l'unanimité,

**ARTICLE UNIQUE** : approuve le compte financier unique 2025.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Benoît BAILLET



Premier Adjoint au Maire



<i>Publicité</i>	
Date de publication	
Date d'affichage	
Date de notification	

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com